



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Création du club des Ambassadeurs du Territoire - Convention
de partenariat avec Charente Tourisme**

| | |
|-------------------------------|---|
| DE20160321_9 | Conseil municipal du 21 mars 2016 |
| Rapporteuse : Elise VOUVET | Télétransmise à la Préfecture le 24 MARS 2016 Affichée le 25 mars 2016 |

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. PAIN, Mme PEREZ, M. SARDIN

Etalent absents :

Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOUTTEMY à Mme FAVE
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)



Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint

DOSSIERS PRIORITAIRES

Création du club des Ambassadeurs du Territoire - Convention de partenariat avec Charente Tourisme

Attractivité et développement
territorial
id : 1329

Conseil municipal
21 mars 2016

9

Rapporteuse : Elise VOUVET

La Ville d'Angoulême s'est engagée dans une politique volontariste en terme de prospective et de promotion territoriale, dont l'enjeu principal est d'accroître le dynamisme territorial, notamment au sein de la nouvelle grande région. Cette volonté s'est traduite dès 2014 par la signature d'une charte entre les Maires d'Angoulême et de Bordeaux, déclinée en 2015 par la réalisation d'un premier exercice de prospective visant à identifier les leviers en termes de partenariats futurs entre les deux villes, et aussi à poser les bases d'un modèle de coopération entre la métropole et les villes qui comptent dans ce nouveau territoire régional.

Cet exercice a notamment mis en exergue la nécessité de créer, développer et faire connaître des réseaux d'acteurs du territoire, ou liés au territoire, sous une bannière commune afin qu'ils contribuent à la promotion, au rayonnement et au développement d'Angoulême, et par extension à la Charente. Il s'agit aussi de provoquer des opportunités économiques.

C'est à ce titre, que la Ville, associée à Charente Tourisme, a décidé de créer et d'animer le Club des Ambassadeurs du Territoire. Pour Charente Tourisme, il s'agit de participer à cette opération dès son lancement, afin d'apprécier l'intérêt d'un développement ultérieur à l'échelle du département.

Ainsi, il vous est proposé

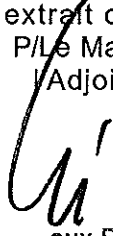
- d'approuver la convention de partenariat avec Charente Tourisme ci-annexée, définissant les actions communes de communication et de promotion territoriale dans le cadre de la création et l'animation du club des Ambassadeurs du Territoire,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la dite convention et tout acte relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
21 mars 2016

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
VAdjoint




Pour le Maire,
François ELIE
Adjoint délégué
aux Ressources Humaines
Qualité du service public
Évaluation des politiques publiques

